Image not found or type unknown

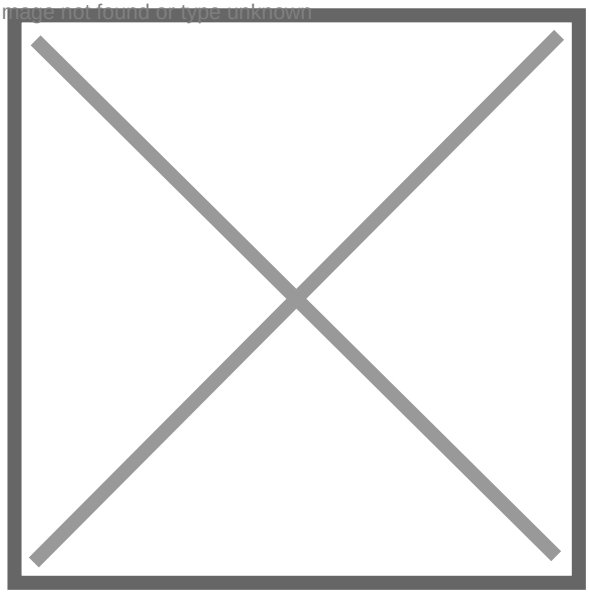

Location terrain nu pour activité commerciale

Par **jojo38**, le **12/05/2009** à **09:40**

Bonjour,
Bonjour,
nous sommes locataire (bail verbal)depuis 20 ans d'un terrain sur lequel nous avons construit un local a usage commercial avec l'autorisation ecrite du propriétaire.
le proprietaire augmente le loyer cette année de 35%, ce qui equivaut au prix de la location de notre local et non du terrain nu.Quel recours avons nous?
D'autre part peut il nous demande de quitter le terrain, qu'adviendrait il de notre fond de commerce et de notre local dans ce cas ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés